

Permis de former

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

INFA AQUITAINE - BORDEAUX
Elodie HERBERT
09.70.19.24.10
info@infa-formation.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Formation destinée aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche hôtels, cafés, restaurants, qui encadrent ou qui souhaitent encadrer un alternant en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Prérequis pédagogiques :

Conditions pour être tuteur. Le tuteur doit : - avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle et une qualification en rapport avec l'objectif de la professionnalisation visé, - ne pas suivre simultanément plus de 3 bénéficiaires de contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage ou période de professionnalisation (2 si le tuteur est le chef d'entreprise). Conditions pour être maître d'apprentissage. Le maître d'apprentissage doit : -soit posséder un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant à la formation préparée en apprentissage, d'un niveau au moins équivalent et justifie de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la formation préparée en apprentissage, -soit posséder une expérience professionnelle de 3 années en rapport avec la formation préparée en apprentissage et avoir obtenu l'accord du recteur (ou de l'autorité pédagogique de référence) ou si la personne dispose d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (acceptation tacite sous un mois).

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le Permis de former est une formation obligatoire destinée aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche HCR (hôtels, cafés, restaurants). En mettant en place ce dispositif unique, harmonisé sur tout le territoire, la Branche montre son attachement à la pédagogie de l'alternance : elle souhaite offrir aux professionnels de demain une formation de qualité afin de transmettre ses savoir-faire. Le Permis de former permet aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de maîtriser pleinement aux objectifs clés : les règles du contrat d'alternance, l'accueil, l'information, la communication, l'encadrement et l'accompagnement, l'évaluation, le transfert des compétences.

Contenu et modalités d'organisation

- informer sur les parcours de formation professionnelle par alternance - intégrer l'alternant à son nouvel environnement professionnel - transmettre et évaluer les compétences professionnelles en situation de travail - initiation au droit social (les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00287003	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Bordeaux (33)	INFA AQUITAINE - BORDEAUX		Non éligible	FPC

00263048

du 14/03/2022 au
15/03/2022

Lormont (33)

INFA AQUITAINE -
BORDEAUX

Non
éligible



00321592

du 01/09/2022 au
30/06/2023

Vendays-
Montalivet
(33)

INFA AQUITAINE -
BORDEAUX

Non
éligible

